



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°36 publié le 28/04/2026

Réunion du lundi 27 avril 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

COURRIERS REÇUS

Veauce : demande inversion match U13 D2 du 30/05.
Cellieu : demande pour avancer match U15 du 10/05 ; forfait match U15 D4 du 26/04.
Se. Suc Terrenoire : feuilles matchs U13 du 25/04.
Se. Montreynaud : rapport incident match U17 du 25/04.
Chambon Feugerolles Dervaux : rapport match U17 D1 du 25/04.
Se. Olympique : absence match U15 D1 à 8 du 26/04. Feuille de match U14 D1 du 26/04.
St Joseph St Martin : absence équipe U7 plateau du 25/04.
Rhins Trambouze : report match U13 du 25/04.
Se. St Charles Vigilante : absence équipe U7 plateau du 25/04.
Bois Noirs : terrain plateau U9 du 25/04.
St Christo Marcenod : absence équipe U11 plateau du 25/04.
Roannais Foot 42 : horaire match U13 du 25/04.
Lignon Couzan : terrain plateau U11 du 25/04.
Ondaine : renvoi mail du 19/03 terrain U15.
Haut Forez : terrain matchs U13 du 25/04.
Loire Forez : feuille de match U14 D1 du 19/04. Accord horaire match U18 D1 du 25/04. Terrain match U18 D4 du 25/04
Bords de Loire : horaire match U18 D4 du 25/04. Terrain match U18 D2 du 25/04.
Sury le Comtal : terrain match U15 D4 du 26/04.
Ecotay Moingt : terrain plateau U11 D2 du 25/04.
Usson en Forez : terrain match U15 D4 du 26/04.
St Marcellin en Forez : horaire match U18 D4 du 25/04.
Monts du Forez : absence équipe U11 plateau du 25/04. Absence équipe U7 plateau du 25/04.
St Galmier Chamboeuf : demande confirmation terrain plateau U7 du 25/04. Terrain match U15 D2 du 26/04.
Tartaras : absence équipe U7 plateau du 25/04.
Goal Foot : horaire match U13 D1 du 25/04.
Haut Pilat : terrain match U15 D1 du 26/04.
Le Côteau : horaire match U15 D2 du 26/04.
Sud Forez Luriecquois : terrain plateau U9 du 25/04.
St Just St Rambert : terrain match U15 D3 du 26/04.

INFORMATIONS AUX CLUBS

**Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail officielle du club.
Tous les mails envoyés autrement ne seront plus traités à partir de ce jour.
Vous êtes priés de nous adresser les feuilles de match en pièce jointe.**

A ce jour encore un grand nombre de feuilles de matchs n'arrivent pas en pièce jointe et sont inexploitable.

Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le PV. Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous invitons les clubs à bien relire les RG article 38 sur les terrains impraticables, notamment les articles suivants :

Article 38.6.5 En cas d'arrêt municipal et pour tout autre motif au cours de la période des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Article 38.6.6 Si l'aggravation de la situation intervient jusqu'à 6 heures avant l'horaire de la rencontre, le club recevant contactera le délégué du secteur concerné, en signalant les raisons de l'impraticabilité. Le District publie chaque année la liste des délégués de secteur officiels, en indiquant leurs nom et téléphone, et en précisant les terrains des clubs dont ils sont responsables.

Article 38.6.7 Après visite, le délégué de secteur prendra la décision qui lui semblera s'imposer. Cette décision sera sans appel en cas d'impraticabilité, sinon elle sera soumise au pouvoir discrétionnaire de l'arbitre.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Rappel du texte officiel en vigueur :

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

Malheureusement, des clubs restent en infraction avec cette règle nationale incontournable...

NOUS INVITONS LES CLUBS A ETRE TRES VIGILANTS.

COUPES

- Finales le jeudi 14 mai à Villars

- **U18** = Se. Olympique – L'Étrat La Tour, à **18h**
- **U15** = Andrézieux Bouthéon – Rive de Gier, à **14h**
- Foot Adapté à **16h**

U14 – U15

Pour tous les matchs du week-end, problème de terrain, d'horaire, problème d'effectifs, avertir le responsable de la catégorie par téléphone, et ensuite faire le mail à JeunesU15@loire.fff.fr, à la Commission des Jeunes, **l'arbitre**, afin de gérer au mieux la journée.

LES DEUX DERNIERES JOURNEES

ARTICLE 30 – CALENDRIER

L'engagement d'un club dans l'un des championnats du District implique le respect du calendrier fixé par la commission compétente qui se réserve le droit de modifier le calendrier.

Dans la mesure du possible, les deux dernières journées se joueront le même jour et à la même heure.

Un décalage maximum de 3h sur l'horaire officiel des deux dernières journées, peut être accordé par la commission compétente.

Les deux dernières journées des championnats Jeunes U15 sont programmées les dimanches 10 et 31 mai, à 10h.

U14

Suite à un sondage, nous avons présenté les résultats au Comité de Direction du 25 mars. Après délibération, il a été décidé de maintenir le championnat sous sa forme actuelle.

Pour la saison 2026/27, le championnat sera reconduit, à condition d'avoir entre 10 et 12 équipes inscrites avant la mi-juillet. Dans le cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant, le championnat ne sera pas maintenu pour la saison 2026/27, ainsi que pour les saisons suivantes.

U15

Match remis le dimanche 3 mai à 10h

Sud Forez. Luriecquois 2 - Loire Forez 2
Pays de Coise 1 - Se. St Victor sur Loire 1

U15 à 8

Le championnat U15 à 8 ne sera plus organisé à partir de la saison prochaine.

Suite aux demandes de certains clubs de petite structure, un sondage sera envoyé afin de recueillir vos avis et permettre à la Commission des Jeunes d'envisager des solutions adaptées.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées, tant pour l'organisation du championnat que pour les licenciés qui ne jouent pas le week-end.

Journée avec l'équipe Se. Olympique

Le match du 26 avril ne sera pas remis.

J13 : dimanche 10 mai
Pays de Coise 1 – Se. Olympique 1

J14 : dimanche 31 mai
Se. Olympique 1 – Se. St Victor sur Loire 1

U13

Plusieurs résultats ne sont pas rentrés, ce qui veut dire que la commission n'a pas reçu de feuille de match. Les clubs doivent vérifier les résultats manquants et envoyer la feuille de match ou indiquer pourquoi le match n'est pas joué. (Sans cela, les clubs seront sanctionnés pour non-utilisation de la FMI et non envoi de la feuille de match). La Commission des Règlements reste ferme à ce sujet.

Pour les clubs qui n'ont pas pu jouer un match par manque d'effectif, je vous propose de trouver une date qui convient à l'équipe adverse avant la semaine prochaine ; s'il ne trouve pas d'accord, l'équipe sera forfait pour le match en question et écoperera d'une sanction par les Règlements.

Pour tous les matchs du week-end, problème de terrain, d'horaire, problème d'effectifs, avertir le responsable de la catégorie par téléphone, et ensuite faire le mail à JeunesU13@loire.fff.fr, à la Commission des Jeunes, **l'arbitre**, afin de gérer au mieux la journée.

U9

Contrôle administratif des plateaux U9 de la J5 du 25 avril

Après contrôle de la journée 5 du 25/04/26, il s'avère que cette journée a été traitée avec désinvolture par la plupart. Beaucoup de clubs organisateurs n'ont pas coché les équipes présentes et il manque trop de feuilles de plateau. Aussi, les clubs ci-dessous ont jusqu'au 03/05/26 pour se mettre en règle. Après cette date, les amendes prévues par les règlements du District s'appliqueront.

- Feuilles de plateau manquantes au 27/04/26

D1

Poule 1

529727 - St Paul en Jarez 1 et 2
517999 - Cellieu 1

Poule 2

516403 – Grand Croix Lorette 1 et 2

Poule 3

554178 – St Chamond Feu Vert 1
517776 - St Joseph St Martin 1
517999 - Cellieu 2 et 3

Poule 4

563727 - Pays De Coise 1 et 2
504383 – Se. Olympique 1 et 2

Poule 5

527379 - Villars 1
582208 - Loire Forez 1 et 2

Poule 6

504278 – Firminy 2
549920 - Haut Pilat 1 et 2
537227 – Ric. Olympique du Montcel 1 et 2
518872 – Se. Suc. Terrenoire 2

Poule 7

580450 – Se. La Riviere 1 et 2
504278 - Firminy 1

Poule 8

508408 - Andrézieux-Bouthéon 1 et 2
504820 - Bellegarde en Forez 1
547447 - Dervaux Chambon Feugerolles 1 et 4
518872 – Se. Suc. Terrenoire 1

Poule 9

523656 - St Just St Rambert 1 et 2
504249 - Sury le Comtal 1 et 2
563840 - St Galmier Chamboeuf 1 et 2

Poule 10

509599 - Feurs 1 et 2
551082 - Forez Roannais 1 et 2
582741 - Montagnes du Matin 1

D2**Poule 1**

529727 - St Paul en Jarez 5

Poule 2

560271 - Olympique du Forez 1
523656 - St Just St Rambert 3 et 4
504249 - Sury le Comtal 3

Poule 3

552011 - Sud Forez Luriecquois 1
560731 - Périgneux Saint Maurice 1, 2 et 3
509200 – Usson en Forez 1 et 2

Poule 4

563840 - St Galmier Chamboeuf 3 et 4
523656 - St Just St Rambert 5
504820 - Bellegarde en Forez 2
582208 - Loire Forez 7

Poule 5

552529 - Bois Noirs 1
515713 - St Anthème 1

Poule 6

540488 - Tartaras 1
533556 - Chateauneuf 1 et 2
523340 - Ent. Doizieux la Terrasse 1
582645 – Se. Tarantaize Beaubrun 1

Poule 7

582741 - Montagnes du Matin 2 et 3
551082 - Forez Roannais 3, 4 et 5
515183 - Plaine Poncins 1
582208 - Loire Forez 5 et 6
509599 - Feurs 3 et 4

Poule 8

534257 – Asa. Chambon Feugerolles 1 et 2
537227 – Ric. Olympique du Montcel 3 et 4

Poule 9

508408 – Andrézieux Bouthéon 3 et 4
582208 - Loire Forez 3 et 4

Poule 10

554178 – St Chamond Feu Vert 2
582734 - St Etienne Sud 1
500225 - As. St Etienne 1F et 2F
517776 - St Joseph St Martin 2
518872 – Se. Suc. Terrenoire 3 et 4

Poule 11

580450 – Se. La Riviere 3 et 4
504278 – Firminy 5 et 6

Poule 12

549920 - Haut Pilat 4 et 5
504838 - Jonzieux 1 et 2
547447 - Dervaux Chambon Feugerolles 2 et 3
537227 – Ric. Olympique du Montcel 5 et 6

Poule 13

504693 – Se. St Charles Vigilante 1 et 2
513357 - La Fouillouse 3

Poule 14

508408 – Andrézieux Bouthéon 1F
560856 - Monts et Plaine 1F
552011 - Sud Forez Luriecquois 2 et 3
513357 - La Fouillouse 1 et 2

U7

Contrôle administratif des plateaux de la J5 du 25 avril

Cette journée 5 du 25/04/26 laisse apparaitre trop de laxisme dans la gestion administrative des plateaux. Plusieurs clubs organisateurs n'ont pas coché les équipes présentes ou absentes et trop de feuilles de plateaux n'ont pas été insérées dans le FAL. Les clubs fautifs ont jusqu'au 03/05/26 pour se mettre en règle. Après cette date, les amendes prévues par les règlements seront appliquées.

- Feuilles de plateau manquantes au 27/04/26

U6

Poule A

508408 - Andrézieux-Bouthéon 1
552955 - Savigneux Montbrison 1

Poule B

504278 – Firminy 1
544208 - Roche St Genest 1
590282 - Saint-Chamond 1
527379 - Villars 1

U7

Poule A

523340 - Ent. Doizieux La Terrasse 1
590282 - Saint-Chamond 3 et 4
516403 – Grand Croix Lorette 1 et 2

Poule B

556 - Chateauneuf

Poule C

554178 – St Chamond Feu Vert 1
580450 – Se. La Rivière 1
518872 – Se. Suc. Terrenoire 1 et 2

Poule D

560559 - Anzieux 1

Poule E

552955 - Savigneux Montbrison 1 et 2
551926 – Bonson St Cyprien 1
504249 - Sury le Comtal 2

Poule F

552011 - Sud Forez Luriecquois 1
508408 – Andrézieux Bouthéon 1
560271 - Olympique du Forez 1
504249 - Sury le Comtal 1

Poule G

523963 - Hautes Chaumes 1 et 2
552529 - Bois Noirs 1 et 2

Poule H

582741 - Montagnes du Matin 1 et 2
515183 - Plaine Poncins 1 et 2
582208 - Loire Forez 3 et 4
509599 - Feurs 1, 2 et 3

Poule I

560731 - Périgneux Saint Maurice 1
552011 - Sud Forez Luriecquois 2 et 3

Poule J

504278 - Firminy 1 et 2
548273 - Ondaine 1 et 2

Poule K

582734 - St Etienne Sud 1
500430 – Se. Côte Chaude 1 et 2
504278 – Firminy 3
537227 – Ric. Olympique du Montcel 1

Poule L

504383 – Se. Olympique 1 et 2
549920 - Haut Pilat1 et 2
582645 – Se. Tarantaize Beaubrun 1

Poule M

513357 - La Fouillouse 1 et 2
527379 - Villars 1